



CAP LOCALES DES CATEGORIES C & B

Un message sur Ulysse 44 a prévenu les agents du département : la **CAP locale des cadres C** se tiendra comme celle de la catégorie B, probablement le 18 juillet.

C'est de pire en pire !

● Concernant les **B**, la DRFiP 44 est malheureusement contrainte par le calendrier national puisque les informations ne lui parviendront qu'autour du 9 juillet !

● Pour les **C**, la CAP du 26 juin, a été suspendue dans l'attente du mouvement des agents B

Il faut que nos collègues aient les nerfs solides ! ..et qu'ils soient futés pour ceux qui ont besoin de dénicher un logement en si peu de temps !



La DRFiP44 a demandé à ce qu'on tende, coté GP, à partir de 2014, à rapprocher, service par service, les effectifs réels du nombre des emplois par catégorie B ou C (jusqu'en 2013 inclus, les affectations étaient rapprochées des emplois en globalisant les B et les C) et ce, "pour conduire ce rapprochement tout en veillant à ne pas accroître les surnombres et les sous-effectifs".

La direction locale souhaite que, *des règles locales* soient définies". En clair, la Direction ne veut pas muter sur un emploi vacant par exemple un cadre C quand ledit emploi est couvert par un cadre B.

Rappel : les agents sont invités lors du dépôt des demandes de mutation à indiquer l'ensemble des postes où ils souhaiteraient être affectés (et pas uniquement les postes annoncés comme vacants).

D'autres postes peuvent devenir vacants du fait de mouvements en CAPN ou CAPL.

Par ailleurs, le Directeur a indiqué que, compte tenu de la situation prévisionnelle des effectifs, il pourrait être conduit à "geler" des postes afin d'assurer le meilleur équilibre possible entre tous les services.

Merci les suppressions d'emplois !
Merci les vacances d'emplois !
Merci la démarche stratégique qui n'est pas étrangère à la situation qui s'aggrave !
La revendication de FO d'avoir 2 VRAIS mouvements/an n'en est que plus urgente!



Il faudra bien finir par se demander si le dispositif est bien adapté à notre réseau actuel, ou à tout le moins travailler nettement en amont pour que les agents disposent d'un temps suffisant et raisonnable pour préparer leur venue !!!!!

C'est loin d'être le cas actuellement !

Les élus **FO DGFIP 44** sont intervenus en CTL pour tirer le signal d'alarme, concernant les collègues des services RH, à qui la Direction générale charge leur barque en cette période estivale encore un peu plus que d'habitude.

Car en plus des affectations à préparer (et ce n'est pas une mince affaire, croyez-le bien !), des renseignements à donner à nos collègues sur le nouveau dispositif des frais de déplacement (FDD), s'y ajouteront bientôt les interrogations sur le nouveau dispositif de la paye

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

POINT SUR L'INDEMNITAIRE

La Direction Générale (DG) a précisé que la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire fusionné relatif aux agents **B** et **C**, qui doit être effectuée le 1er juillet, avait donné lieu à la diffusion de deux notes de service en date des 27 mai et 6 juin 2014. Elle a informé les syndicats que le Bureau RH1A faisait le tour des délégations interrégionales pour apporter toutes les précisions relatives au basculement dans le nouveau régime.

Elle a précisé également qu'elle mettrait à disposition des personnels plusieurs fiches techniques accessibles sur Ulysse début juillet. Un dépliant sera diffusé aux agents (dans le 44, peut-être avec un peu de retard a annoncé la direction au CTL du 24 juin).

De plus, il est prévu une fiche financière individuelle qui sera jointe à la fiche de paye de juillet.

Par ailleurs, la DG s'est engagée à transmettre tous les tableaux avant et après fusion pour les régimes indemnitaires des **B** et **C**.

Un point de rendez-vous sera prévu pour faire un bilan d'étape après la bascule dans le nouveau régime fusionné.

La DG a rappelé qu'elle réunirait les syndicats de nouveau :

● pour revoir le sujet des **A encadrants**
● pour traiter de la question de la modulation des **A+**
Elle a annoncé aussi son intention de rediscuter à la rentrée de la **prime d'accueil** et de l'**indemnité de caisse**.

Pour cette indemnité, la DG a précisé que il n'y aura pas de versement d'acompte pour 2014. Un seul versement par an interviendra au plus tard début 2015.

